

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 05 juillet 2024 pour le **mardi 09 juillet 2024** à 13 heures 30.

### Ordre du jour

- Pôle Santé – modification du bail n°2
- ~~Pôle Santé – Devis étanchéité~~

### **Questions diverses**

Le Maire,  
Jérôme LEJART

----

### **Réunion du 09 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à treize heures trente, le conseil municipal extraordinaire de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

**Date de la convocation** : 05 juillet 2024

**Présents** : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Daniel RÉAU - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoint, Annick GUYON - Isabelle LE DREFF - Françoise RAOUL et Marilyn LE MOIGN.

**Absents excusés** : Marine CHETODEL - Nina CORLAY - Fabienne LE BRIS - Xavier CERTAIN - Philippe POCHON et Christian LABETOULLE.

**Secrétaire** : Evelyne MINIER.

---

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2024.

---

### **2024.59      Pôle Santé** **Fixation du loyer du bureau n°2** **Cabinet pédicure-podologue** ***Annule et remplace la délibération n°2024.43***

<b>Votants</b> : 09	<b>Pour</b> : 09	<b>Abstention</b> : 0	<b>Contre</b> : 0
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un immeuble sis 4 rue Nationale et que cet immeuble fait l'objet d'une rénovation complète du rez-de-jardin et du rez-de-chaussée, en vue de l'accueil de trois professions paramédicales.

Dans le cadre de cette transformation, une salle de consultation ainsi qu'un espace de stockage, un atelier et un espace d'attente ont été aménagés au rez-de-jardin pour accueillir un **cabinet de pédicure-podologue**.

Des discussions ont été engagées aux fins d'exploitation de ce local avec monsieur GRATIET Gwen, pédicure-podologue, qui a confirmé être preneur.

Il précise que les travaux sur les locaux sont en cours d'achèvement et que ceux-ci seront livrés pour être opérationnels le **1<sup>er</sup> juillet 2024**.

### **Il propose au Conseil Municipal :**

- la signature avec le cabinet de pédicure-podologue (tous les pédicures-podologues y exerçant étant solidaires des conditions du bail) d'une convention de **bail dérogatoire** pour une durée de **12 mois** avant de signer un **bail professionnel** pour une durée de **6 années**. Le bail dérogatoire étant un moyen de vérifier le bon fonctionnement.

